

Avis important pour les parents : Modifications à la politique relative au zonage scolaire

Le DSFNO vous informe que des modifications à sa politique relative au zonage scolaire (Politique 4.04) ont été apportées. Ces modifications sont en vigueur dès maintenant.

- Ainsi, désormais, une preuve de nouvelle adresse de résidence est exigée en cas de déménagement entraînant le changement d'école d'un élève.
- De plus, désormais, une demande de transfert d'un élève dans une école en dehors de la zone scolaire de sa résidence doit être présentée AU PLUS TARD LE 20 MAI, en prévision de la prochaine année scolaire. Les formulaires de demande hors zone sont disponibles au secrétariat de l'école où l'élève est déjà inscrit.

Pour toutes les questions concernant la Politique 4.04, veuillez s.v.p. communiquer avec l'école que fréquente votre enfant.

La Politique 4.04 est publiée sur le site Web du DSFNO (www.dsfno.ca), sous forme de fichier téléchargeable. Cliquez sur l'onglet « District scolaire », puis, dans le menu déroulant, choisissez « Politiques et directives ».